

POUR DES JOURS PROCHE AIDANT

Le SNPNC-FO et FO-Air France revendentiquent la création de Jours Proche Aidant rémunérés pour les salariés d'Air France.

Notre entreprise doit intégrer une évolution sociétale majeure.

La pyramide des âges des personnels d'Air France évolue et les responsabilités familiales aussi.

Les besoins d'aide aux parents vieillissants ou à des proches fragilisés augmentent fortement.

Selon la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques), près d'un actif sur cinq est aujourd'hui aidant. Ignorer cette réalité, serait laisser les salariés seuls face à des situations personnelles lourdes comportant des risques psychosociaux.



Les situations critiques sont nombreuses : hospitalisations, rupture de prise en charge ou de perte d'autonomie, urgences administratives, rendez-vous médicaux... La liste n'est bien sûr pas exhaustive.

L'augmentation du nombre d'aidants est une réalité reconnue par le droit français et européen. De nombreuses grandes entreprises ont déjà intégré des dispositifs spécifiques dans leur politique sociale.

Air France a l'opportunité de rejoindre cette dynamique positive en affirmant son engagement sociétal.

La création de Jours Proche Aidant s'inscrit dans une démarche responsable, moderne et solidaire.

Nous devons collectivement mettre en place un dispositif simple et réactif permettant de répondre à des besoins souvent impérieux et qui permette des facilités d'organisation immédiate, **sur le modèle des jours enfant malade existants**. L'évolution démographique dans l'entreprise fait que la création de « journées aidants » **est une mesure opérationnellement neutre pour les effectifs**. En effet, de l'autre côté du spectre, l'âge croissant des enfants d'agents (>16 ans) ouvre de moins en moins droit aux journées enfant malade.

Le SNPNC/FO et FO AF portent cette revendication avec détermination, parce qu'elle représente une avancée sociale attendue. Les N.A.O qui s'ouvrent prochainement au niveau central sont le moment pour créer ce nouveau droit pour les salariés d'Air France.